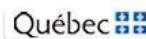


ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Quelles orientations pour la stratégie gouvernementale en développement durable 2022 - 2027 ?



PRÉAMBULE

L'économie circulaire : un modèle de référence

Le gouvernement québécois s'est doté de cibles globales ambitieuses pour améliorer la performance environnementale de son économie (voir Annexe 1). Pour les atteindre, il lui faudra avoir recours à des stratégies et mesures également ambitieuses, voire non conventionnelles, comme l'économie circulaire.

L'économie circulaire (ÉC) est un modèle de développement économique qui vise à maintenir et à valoriser de façon continue le capital naturel, à optimiser le rendement des ressources et à minimiser les pertes dans un système (ex., économie, ville, usine, bâtiment) au moyen d'une gestion efficiente des réserves et des flux de matière et d'énergie.

Elle se définit ainsi comme un « **système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités** »¹. Elle poursuit donc quatre objectifs, à travers une douzaine de stratégies (figure 1) :

1. Repenser nos produits pour réduire la demande en ressources et préserver les écosystèmes;
2. Intensifier l'usage des produits;
3. Prolonger leur durée de vie ainsi que celle de leurs composants; et, enfin,
4. Leur donner une nouvelle vie en fin de cycle.

¹ www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

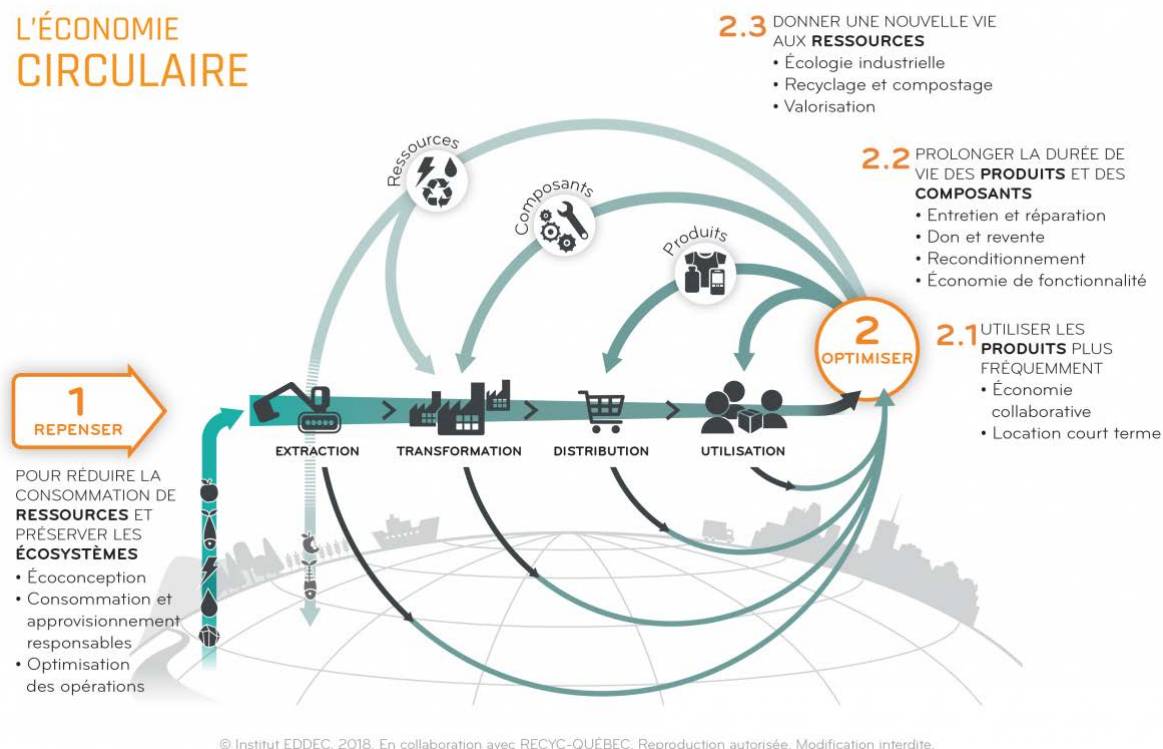


Figure 1 : cadre conceptuel de l'économie circulaire et de ses stratégies

Ce cadre conceptuel a été défini avec le Pôle québécois de concertation en économie circulaire, qui regroupe plus d'une vingtaine d'acteurs socioéconomiques québécois².

À l'échelle mondiale, seulement 9 % des ressources sont remises en circulation dans l'économie, c'est-à-dire qu'elles sont valorisées jusqu'à leur pleine capacité. Ce résultat met en lumière le fait que le système actuel n'est pas durable. Néanmoins, s'il est vrai que la « recircularisation » de ces flux de matières est un immense enjeu, elle représente également une opportunité économique majeure.

Malheureusement, le Québec ne dispose pas d'un outil faisant le portrait de ces flux pour le moment. De plus, il n'existe pas, à ce jour, de recension exhaustive de l'ensemble des initiatives en économie circulaire sur le territoire, même si l'on sait qu'elles sont en pleine effervescence. Elles sont évidemment nombreuses à être déployées par le secteur privé, mais le secteur public n'est pas en reste. À titre d'exemple, plus de 90 ont été recensées au sein de l'administration publique lors d'une consultation interministérielle effectuée au printemps dernier.

² www.quebeccirculaire.org/data/sources/users/4/docs/2018-11-23-poleec-diversite-des-membres.pdf

Penser l'économie de demain...

Dans le contexte de crise économique dû à la COVID 19, les projets de relance devront s'effectuer de façon à favoriser à la fois la santé publique, la croissance, la résilience économique et la création d'emplois, sans que les émissions de GES reviennent à leurs taux précédents et que l'environnement soit sacrifié. Or, pour y arriver dans une perspective de développement durable, les gouvernements et les acteurs socioéconomiques devront viser des actions à court et à long termes pour augmenter la création de richesses par l'optimisation, l'innovation, la réduction des pertes et l'utilisation efficace des ressources à travers l'ensemble de l'économie. Dans ce contexte, l'économie circulaire représente la pierre d'assise pour le développement d'une économie verte et la mise en oeuvre du développement durable.

Cette dernière offre en effet des solutions axées sur le développement régional, notamment par la création de circuits courts qui favorisent la création d'emplois et de réseaux d'échange de matières, d'énergie, de services et d'expertises. Le modèle est également propice à redynamiser l'économie des régions par la création de zones d'innovation fondées sur des maillages locaux et régionaux dans un but d'innovation sociale et technologique, de diversification économique et d'une meilleure résilience.

De plus, contrairement au modèle actuel d'économie linéaire, qui externalise les coûts environnementaux de la chaîne de valeur, un modèle qui repenserait le développement économique selon un modèle en « boucles fermées » permettrait de préserver et de minimiser l'utilisation des ressources non renouvelables, d'optimiser les flux de matières premières et d'éliminer les pertes et les externalités négatives par la recherche d'efficacité.

Une transition vers une économie circulaire ne fait donc pas qu'améliorer la productivité et la résilience de l'économie, elle améliore également sa performance en réduisant les risques environnementaux et les émissions de GES, puisque 62 % des émissions proviennent de l'extraction des ressources, de leur transformation et de la production de biens³.

... vers le renouvellement de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD 2022-2027)

La SGDD 2022-2027 pourrait être un moteur de cette transition, puisqu'elle campe les orientations que les ministères et organismes (MO), assujettis à la Loi sur le développement durable (LDD, 2006), doivent inclure dans leur plan d'action de développement durable. La stratégie peut ainsi servir de cadre de référence par lequel les MO font état de la progression de leurs actions en regard des cibles nationales fixées dans la SGDD et en rendent compte annuellement.

³ https://docs.wixstatic.com/ugd/ad6e59_cdcc89b945b84f249e7a578605e6689a.pdf

D'un point de vue économique, l'économie circulaire permet de réduire les coûts de production, d'approvisionnement et de stimuler l'innovation⁴. Sur le plan environnemental, elle permet de réduire notre empreinte environnementale, que ce soit par le recyclage, la réduction des matières résiduelles ou le partage des biens, tout en diminuant la pression induite par l'extraction des ressources et la production de GES associés (CPQ, 2018)⁵. L'optimisation de l'utilisation des ressources permettrait également de réduire la consommation d'eau, d'énergie, ou d'engrais. À titre d'exemple, la récupération d'une tonne d'acier permet d'éviter l'extraction de matières vierges et d'économiser en moyenne 1,2 tonne et 7,1 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par tonne respectivement⁶.

Des bénéfices sociaux sont aussi constatés puisque l'économie circulaire favorise la création de nouveaux marchés, qui stimule l'essor économique, ce qui génère la création d'entreprises et d'emplois. À titre d'exemple, en favorisant des circuits courts, plusieurs modèles d'affaires et stratégies tels que l'économie de partage, la réparation ou la symbiose industrielle soutiennent un développement économique local, faisant de la proximité des chaînes de valeur un facteur clé de performance, de création et de maintien d'emplois.

À l'échelle mondiale, plusieurs juridictions se sont dotées d'un cadre politique en économie circulaire telle que l'Union européenne⁷ et des États comme les Pays-Bas, la France, la Belgique, le Danemark, et le Japon⁸. Pour sa part, le gouvernement du Québec a la volonté de développer un cadre cohérent afin d'assurer sa transition vers l'économie circulaire. L'implantation de l'économie circulaire comme modèle économique au Québec implique en effet la planification d'un changement en profondeur des systèmes de production et de consommation. Compte tenu de sa complexité, celui-ci doit être planifié à partir d'une vision à long terme, appuyé par des plans pluriannuels de mise en œuvre, du financement à long terme et surtout la concertation des acteurs impliqués.

En vue d'accélérer la transition vers une économie circulaire, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en collaboration avec RECYC-QUÉBEC, souhaite déterminer, à travers une première consultation de spécialistes et parties prenantes du milieu, les priorités d'actions et les cibles à atteindre afin de mettre en place un cadre de gouvernance et des mesures structurantes fondées sur les recommandations crédibles des acteurs clés de l'économie circulaire.

⁴ Plateforme Québec Circulaire : www.quebeccirculaire.org/static/concept-et-definition.html

⁵ Économie circulaire au Québec. Opportunités et impacts économiques. Conseil du Patronat du Québec et al. Mars 2018.

⁶ Institut Montaigne, « Économie circulaire : réconcilier croissance et environnement », Institut Montaigne, France, ISSN 1771-6756, nov. 2016.

⁷ <https://cor.europa.eu/en/news/Pages/New-Circular-Economy-Action-Plan-stakeholder-s-consultation-now-open.aspx>

⁸ Métaux et économie circulaire au Québec. Rapport de l'étape 2 : principes de l'économie circulaire et approches à l'étranger (2016).

ANNEXE 1 | PRINCIPALES CIBLES GLOBALES VISANT À AMÉLIORER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE À L'HORIZON 2030

| Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques ⁹ | Politique énergétique 2030 ¹⁰ | Politique de mobilité durable 2018-2030 ¹¹ | Politique de gestion des matières résiduelles 2030 ¹² | Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 ¹³ |
|---|---|--|---|--|
| RÉDUIRE les GES de 20 % sous le niveau de 1990 en 2020 (- 37,5 % en 2030) | RÉDUIRE de 16 Mt les GES énergétiques (équivalent de 18 % de celles émises en 1990) | RÉDUIRE de 37,5 % sous 1990 les GES dans le secteur des transports en 2030 | RÉDUIRE à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant en 2030 | 100 % des municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standard |
| | RÉDUIRE de 40 % consommation de produits pétrolier sous le niveau de 2013 | RÉDUIRE de 40 % de la consommation de pétrole dans le secteur des transports sous le niveau de 2013 | RECYCLER 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal en 2030 | ASSURER que plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées en 2030 |
| | AMÉLIORER de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée par rapport au niveau de 2013 | RÉDUIRE de 20 % de la part des déplacements effectués en auto solo à l'échelle nationale en 2030 | RÉDUIRE 60 % des matières organiques en 2030 | VEILLER à ce qu'il n'y a aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017 en 2030 |
| | ÉLIMINER l'utilisation du charbon thermique | VISER à ce que 70 % de la population québécoise a accès à au moins quatre services de mobilité durable en 2030 | RECYCLER ET VALORISER 70% des résidus de construction, rénovation et démolition en 2030 | 100 % des municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau en 2030 |
| | AUGMENTER de 25 % la production totale d'énergies renouvelables | RÉDUIRE de 20 % du temps de déplacement moyen entre le domicile et le travail | | ACCROITRE la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise d'ici 2030 |
| | AUGMENTER de 50 % la production de bioénergie | RÉDUIRE de 25 % du nombre d'accidents mortels et avec blessés graves par rapport à 2017 | | RÉDUIRE de 20 % sous 2015 la consommation d'eau des québécois en 2025 |
| | | 15 G\$ de dollars de ventes annuelles pour le secteur québécois des équipements de transport terrestre | | ASSURER un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision aux acteurs de l'eau |
| | | AUGMENTER de 25 % des tonnages de marchandises transbordés dans les ports et les centres intermodaux ferroviaires du Québec d'ici 2030 | | Les plans directeurs de l'eau et de gestion intégrée régionaux seront tenus compte par 100 % des municipalités régionales de comté dans leurs outils de planification du territoire d'ici 2030 |
| | | RÉDUIRE les coûts associés à la congestion pour les entreprises dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec | | VISER à ce que le Québec soit un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau d'ici 2030 |
| | | RÉDUIRE de 20 % les dépenses brutes des ménages allouées au transport (en dollars constants de 2017) d'ici 2030 | | |

⁹ www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/engagement-quebec.asp

¹⁰ p.12 : <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/04/Politique-energetique-2030.pdf>

¹¹ www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/PMD-plan-action.pdf

¹² www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf

¹³ www.environnement.gouv.qc.ca/eau/strategie-quebecoise/strategie2018-2030.pdf